

Objet : Développement d'un système alimentaire de proximité et de qualité : Modification du plan de financement

VU la délibération n°2015-02-06 du comité syndical du 6 février 2015,

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte assure l'animation d'une démarche territoriale de coordination et d'accompagnement d'initiatives concourant à l'émergence d'un système alimentaire de proximité et de qualité.

Cette animation vise à produire un plan d'actions pluriannuel partagé permettant de :

- Soutenir le développement d'une économie agricole, artisanale et commerciale endogène valorisant les ressources locales.
- Dynamiser le développement des circuits courts au titre de la mission expérimentation du Parc (notamment expérimentation pilote dans le cadre d'AGRILOCAL initié par le Département de la Drôme)
- Permettre aux habitants et visiteurs de découvrir et consommer les productions locales

Pour l'année 2015, le Parc a sollicité le concours de la Région Rhône-Alpes au titre du CDDRA, de la Région PACA et du Conseil Général de la Drôme au titre des crédits « Parc ».

Cette action a vocation à s'inscrire dans la future convention d'objectifs Parc – Etat – Régions – Départements.

Le Président propose :

- de limiter l'autofinancement du Parc à 20 % ;
- de solliciter le Conseil Départemental de la Drôme pour une augmentation de sa participation à cette opération de 6 912 € prévus initialement à 13 824 € ;
- d'inscrire cette opération dans la future convention d'objectifs.

Cette évolution nécessite de revoir le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessous :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Système alimentaire de proximité et de qualité : Elaboration d'un plan d'actions pluriannuel partagé Suivi, évaluation, expérimentation pilote (salaire, charges et frais de déplacement) Février 2015 – Février 2016	34 560 €	Région PACA	6 912 €
		Région RA - CDDRA	6912 €
		Département de la Drôme	13 824 €
		Auto financement SMBP	6 912 €
TOTAL	34 560 €	TOTAL	34 560 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Valide** la modification du plan de financement
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD